

QUESTIONS / REponses

Bonjour à tous,

Voici quelques questions récurrentes sur le championnat des clubs et le système de liste mis en place cette année. Bien sûr vous pouvez me faire part d'autres situations particulières.

Question : J'ai un club qui a commencé le CDC et qui n'a pas déposé sa liste, que faire ?

Réponse : Faute de liste déposée, c'est la feuille de match de la 1ère rencontre qui fait office de liste pour le club en question. Rien n'empêche le comité de pilotage de prendre une sanction, type amende.

Question : Un joueur inscrit sur la liste de l'équipe 2 a finalement joué dans l'équipe 1 lors du 1er match. Faut-il le sanctionner ?

Réponse : Non, vu que c'est la 1ère journée c'est sans incidence, il suffit de basculer le joueur dans la liste où il a joué et de le rayer de la liste de son équipe initiale.

Question : Après une journée, j'ai un club qui a déclaré forfait général, est que les joueurs peuvent rejoindre les autres équipes ?

Réponse : Non, une fois que le championnat a débuté, il n'est pas possible de récupérer les joueurs sur les autres listes. C'est aux clubs de se responsabiliser (dirigeants et joueurs) pour éviter qu'ils inscrivent pléthore d'équipes sans être sûr d'avoir un effectif suffisant. En revanche si le forfait intervient avant le début du championnat, les joueurs prévus peuvent être inscrit dans les autres listes.

Laurent VAISSIERE

Membre du Comité Directeur de la F.F.P.J.P.

mail : laurent.vaissiere@petanque.fr